

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur le projet de déclassement des parcelles sises en section 2 numéro 252 et 253, en vue de leur cession est organisée du 16 octobre 2023 à 9h00 au 31 octobre 2023 à 12h00 inclus en la mairie de

Commune de Russ  
2 Place des Tilleuls  
67130 RUSS

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

La Commune de Russ est la personne morale du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par Monsieur Marc GIROLD, Maire.

Monsieur André CHARLIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté du 20 septembre 2023 pris par Monsieur Marc GIROLD, Maire.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet suivant

<https://www.mairie-russ.fr/>

Les observations peuvent être transmises au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique et avant le 31 octobre 2023 à 12h00 à l'adresse suivante : [mairie.russ@wanadoo.fr](mailto:mairie.russ@wanadoo.fr) ou par courrier à l'adresse de la mairie de Russ, Enquête Publique, 2 place des Tilleuls, 67130 RUSS.

Durant l'enquête publique, le dossier d'enquête est consultable sur support papier, à la mairie de Russ pendant les horaires d'ouverture, et sur rendez-vous en dehors de ces créneaux horaires.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre de l'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences en mairie de Russ :

- Lundi 16 octobre 2023, de 16h00 à 18 h 00
- Mardi 31 octobre 2023, de 09 h 00 à 12h00

Au terme de l'enquête publique, après étude des remarques formulées lors de celle-ci, la décision de déclasser les parcelles sises en section 2 parcelles 252 et 253 pourra être prise par le Conseil municipal.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un an, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la Commune de Russ.

Le Commissaire Enquêteur  
André CHARLIER





**Commune de RUSS**  
**République Française – Département du Bas-Rhin**  
**ARRETE DU MAIRE N° 32/2023**

**Arrêté prescrivant une enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public des parcelles sises en section 2, numéro 252 et 253, en vue de leur cession**

Le Maire de la commune de RUSS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2141-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment les articles L.141-3 relatifs au classement et déclassement de la voirie,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment les articles R.141-4 à R.141-10 fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement de voirie,  
Vu les articles R.134-6, R.134-7, R.134-17 et R.134-24 du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération n°53/2023 du 25 juillet 2023 portant projet de déclassement dans le domaine privé en vue de son aliénation des parcelles sises à Russ en section 2, numéro 252 et 253 et projet de cession de terrain,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Bas-Rhin de l'année en cours,

**ARRETE**

**Article 1** : Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de déclassement du domaine public des parcelles sises à Russ en section 2, numéro 252 et 253.  
La commune de Russ est la personne morale responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. Marc GIROLD Maire.

**Article 2** : Monsieur André CHARLIER est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

**Article 3** : Au terme de l'enquête publique, après étude des remarques formulées lors de celle-ci, la décision de déclasser les parcelles sises à Russ en section 2, numéro 252 et 253 pourra être prise par le Conseil Municipal.

**Article 4** : L'enquête publique se tiendra pendant 16 jours, du lundi 16 octobre 2023 à 9h00 au mardi 31 octobre 2023 à 12h00 inclus, à la Mairie de Russ, 2 place des Tilleuls 67130 RUSS.

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du Commissaire Enquêteur.

**Article 5** : Durant l'enquête publique, le dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service accueil de la mairie de Russ durant les horaires d'ouverture de la mairie et sur rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.

Le Commissaire Enquêteur  
André CHARLIER  


Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête mis à sa disposition, ou les adresser par voie postale à la mairie de Russ, 2 place des Tilleuls, 67130 RUSS, à l'attention de Monsieur André CHARLIER, Commissaire Enquêteur, ou à l'adresse électronique [mairie.russ@wanadoo.fr](mailto:mairie.russ@wanadoo.fr) au plus tard jusqu'au 31 octobre 2023 à 12h00, fin de l'enquête publique.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site officiel de la Commune de Russ pendant toute la durée de l'enquête publique.

**Article 6 :** Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, dans la salle du conseil municipal, située à la mairie, 2 place des Tilleuls, aux permanences suivantes :

- Lundi 16 octobre 2023, de 16h00 à 18h00
- Mardi 31 octobre 2023, de 09h00 à 12h00

**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au maire le dossier et le registre, accompagnés de ses conclusions motivées.

Il y joindra également un mémoire des frais qu'il aura engagés pour cette enquête ainsi que les justificatifs s'y rapportant.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur durant un an, à la mairie de Russ aux horaires d'ouverture. Il sera également consultable un an sur le site internet de la Commune de Russ.

**Article 8 :** Un avis portant les indications du présent arrêté est

- Publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique dans les deux journaux suivants :
  - Les Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
  - L'Ami Hebdo
- Publié sur le site internet de la Commune de Russ ([www.russ.fr](http://www.russ.fr)), quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

**Article 9 :** Le présent arrêté sera notifié avec l'avis d'enquête aux propriétaires riverains concernés.

FAIT A RUSS,  
le 22 septembre 2023

Le Maire,  
Marc GIROLD



A stylized signature in black ink, likely belonging to André Charlier, the Commissaire Enquêteur.



Département  
Bas-Rhin

Commune  
RUSS

Tribunal d'instance  
SAVERNE

Date de dépôt  
.....

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

CADASTRE ET LIVRE  
FONCIER

6463 PVA  
(Avril 1992)

**COPIE A CONSERVER PAR  
Commune de RUSS**

## PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884  
applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE DU  
DOCUMENT

Section : ..... **2** ..... Numéros : ..... **133 et non cadastré** .....

**PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT**

Document établi et certifié exact

À Obernai, le 02/11/2022



**CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE**

À ....., le .....

L'Inspecteur,

Le Commissaire enquêteur  
André CHARNIER





**COPIE**

Ce document, destiné aux archives cadastrales, est établi conformément aux prescriptions de l'article 52 de la loi du 31 mars 1884

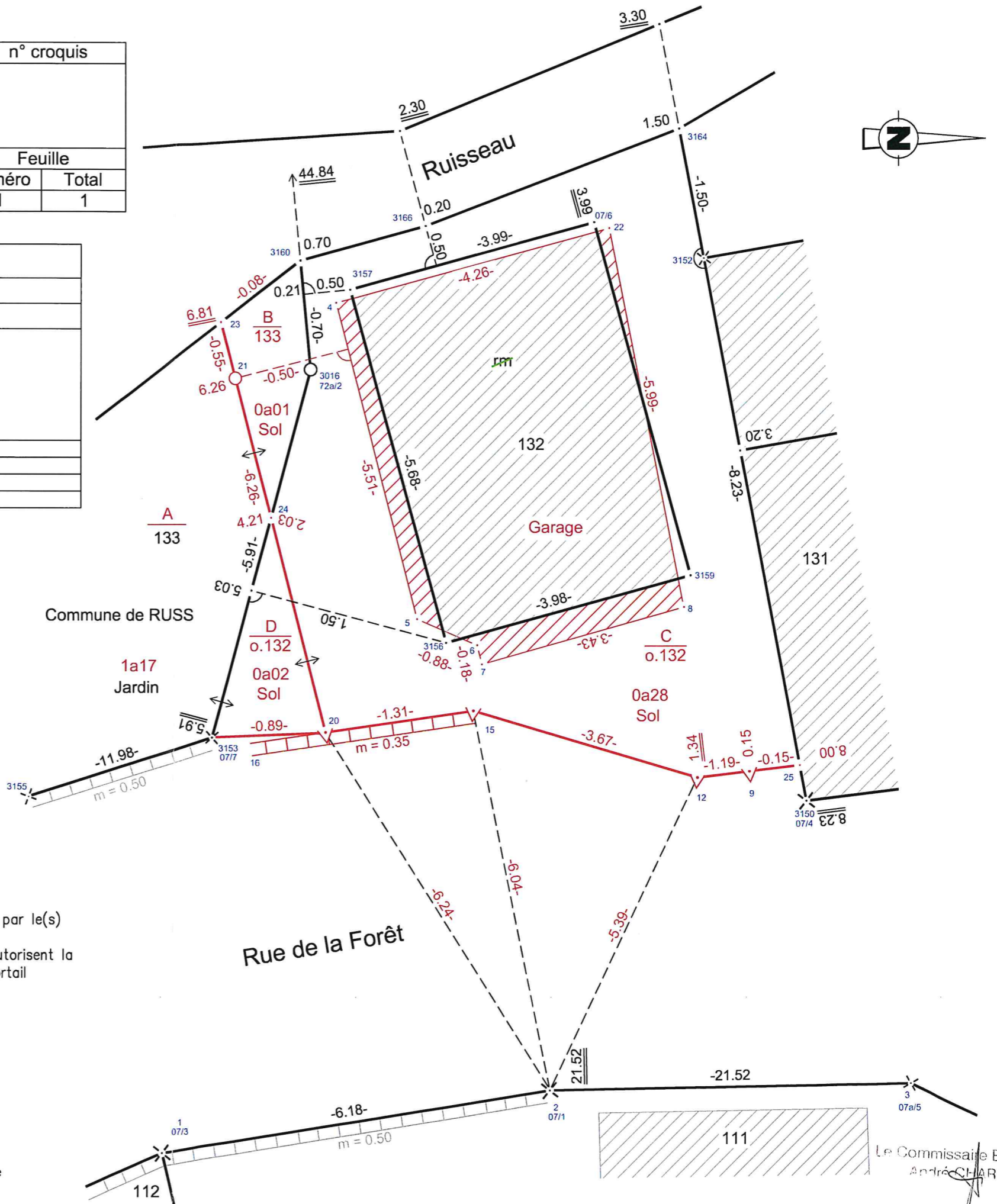
Commune	RUSS	
Adresse	Rue de la Forêt	
Code commune	Préfixe	Section
67420	000	02
Parcelles mères		
133 ; non cadastré		
Géomètre-expert/Pers. agréée	Identifiant	n° dossier
Odile SCHAFF	06515	1503-5

n° croquis	
Feuille	
Numéro	Total
1	1

TABLEAU ANALYTIQUE DES POINTS ANCIENS									
Croquis précédents utilisés n° : de base (feuilles n°7 et 8)									
Point	Points trouvés sur le terrain						Observations		
	Matérialisation								
	Borne		Boulon		Croix				
Industrielle	Minérale	Boulon	Clou	Gravée	Ecrit-métal	Autre	Relenus	Ignorés	
1									
2									
3									
3150									

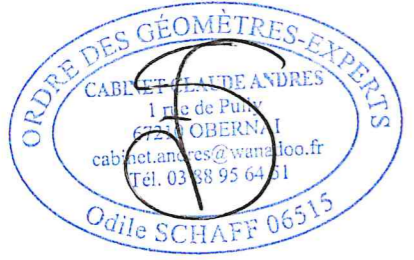
Coordonnées RGF93 - CC49		
MAT	X	Y
1	2014720.39	8152359.92
2	2014719.41	8152366.00
3	2014719.00	8152387.56
4	2014707.17	8152362.32
5	2014712.52	8152363.70
6	2014712.63	8152364.57
7	2014712.79	8152364.61
8	2014711.86	8152367.91
9	2014714.39	8152369.49
12	2014714.53	8152368.30
15	2014713.49	8152364.79
16	2014713.83	8152362.84
20	2014713.70	8152363.50
21	2014707.64	8152361.94
22	2014706.06	8152366.43
23	2014707.11	8152361.80

Coordonnées RGF93 - CC49		
MAT	X	Y
24	2014709.62	8152362.45
25	2014714.37	8152369.66
3016	2014707.57	8152362.36
3150	2014714.55	8152369.69
3152	2014706.42	8152368.41
3153	2014713.54	8152362.62
3155	2014716.86	8152351.21
3156	2014712.59	8152364.08
3157	2014707.07	8152362.57
3158	2014706.02	8152366.41
3159	2014711.54	8152367.92
3160	2014707.07	8152361.87
3164	2014704.94	8152368.17
3166	2014706.35	8152364.45
3168	2014713.53	8152381.06
3170	2014713.21	8152382.52



Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis.  
 le 02/11/2022:  
 Odile SCHAFF, Géomètre-expert

La nouvelle limite est reconnue exacte par le(s) propriétaire(s) soussigné(s).  
 Publication : les parties soussignées autorisent la publication du présent document au portail [www.cadastre-alsace-moselle.fr](http://www.cadastre-alsace-moselle.fr)  
 Commune de RUSS



**COPIE**

Nom, tampon, qualité du signataire

Le Commissaire Enquêteur  
André CHARLIER



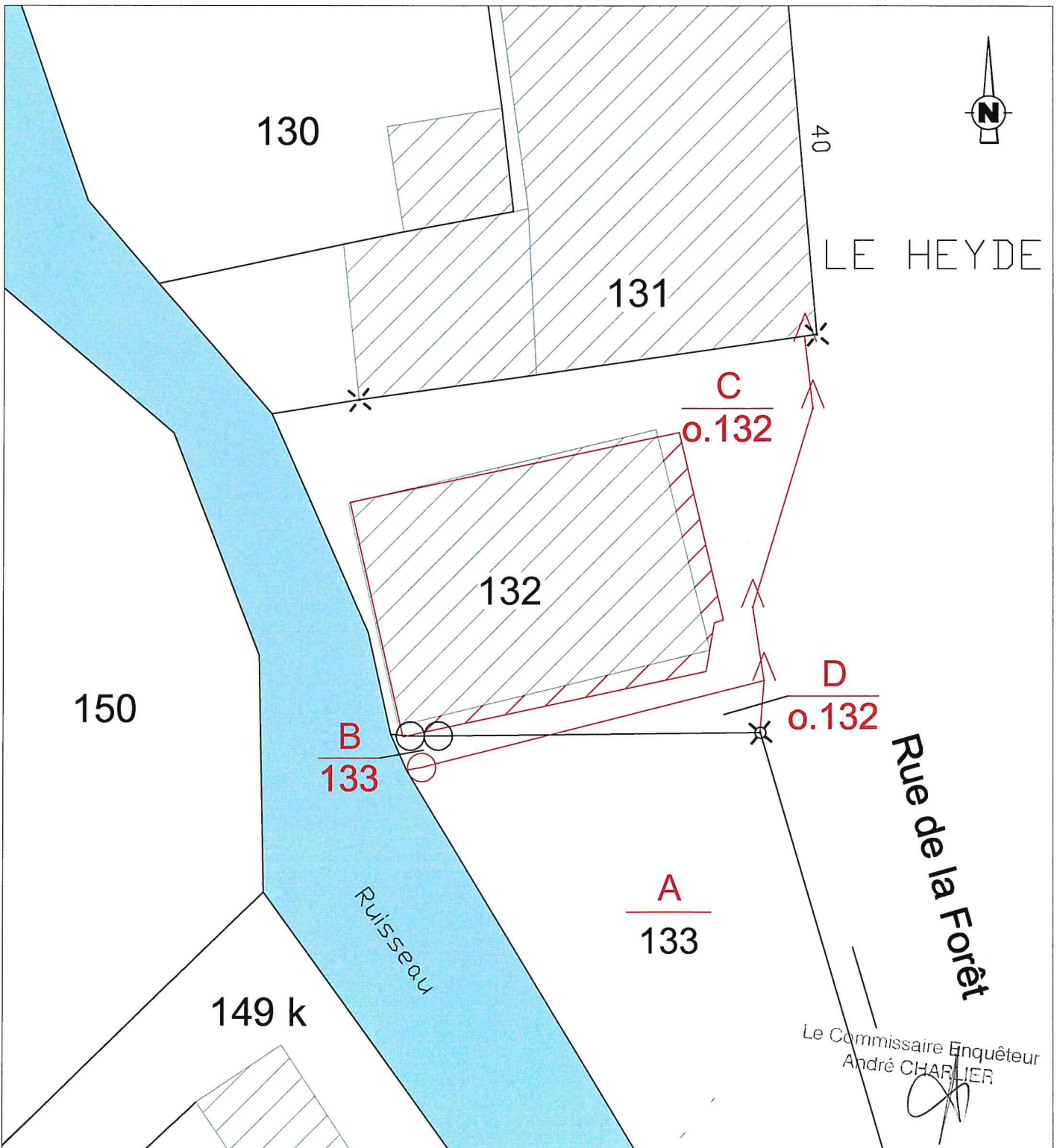


**COPIE**

Plan

Commune de RUSS  
Section 2  
Echelle : 1/100

Dossier : 1503/5  
Date : 02/11/2022



**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM  
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 13  
Date de convocation : 20 juillet 2023

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
Séance du 25 juillet 2023  
Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire**

**Assistaient à la séance :**

MM. Jean-Paul ZANETTI, Bernard PALLOIS, Mme Nadège WOLF adjoints, Mmes Elodie BERNARD, Christine CHRISTMANN, Karine PELIXO, Sylviane PIQUEREZ, Corinne SIEGWALT, Françoise THOMAS, MM. Gilles DOUVIER, Guy HEID, Marcel DOUVIER.

**Absents excusés :** MM. Maurice CHARTON, proc. Douvier G.; François VIDRIN

**Secrétaire de séance :** Mme Nadège WOLF

REÇU le

- 6 SEP. 2023

**N°53/2023 :  
Déclassement de parcelles**

À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

Vu la délibération n°46/2022 du 26 juillet 2022, relatif au dossier « vente Walter » Rue de la Forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de déclassement des parcelles section 2 numéros 253/0.132 et 254/0.132 dans le domaine privé de la Commune de Russ,
- Indique qu'une enquête publique est nécessaire dans le cadre de cette procédure,
- Charge le Cabinet Claude Andres de constituer le dossier soumis à enquête publique.
- Approuve la vente des parcelles en section 2 numéros 253/0.132 et 252 à Madame Muller,
- Dit que les frais afférents au déclassement des parcelles section 2 numéros 253/0.132 et 254/0.132 et à la vente des parcelles en section 2 numéros 253/0.132 et 252 seront à la charge de l'acquéreur,
- Dit que l'acte authentique sera reçu en la forme acte administratif devant Monsieur Marc Girold, Maire de la Commune de Russ,
- Désigne Monsieur Jean-Paul ZANETTI 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, afin d'intervenir et de signer l'acte de vente au nom de la Commune.

Pour extrait conforme  
Russ, le 8 août 2023  
Le Maire :

Marc GIROLD



Le Commissaire Enquêteur  
André CHAQUIER



## **Projet de déclassement dans le domaine privé des parcelles en section 2 numéros 253/o.132 et 254/o.132 et vente des parcelles 253/o.132 et 252**

La parcelle en section 2 numéro 132 constitue l'assise d'un bâtiment annexe appartenant à Madame Véronique MULLER.

Le terrain situé autour de ce bâtiment appartient au domaine public de la Commune de Russ.



*Photo prise le 22 juin 2023*

Le terrain situé autour de ce bâtiment, permettant son accès et son entretien, est uniquement utilisé par les propriétaires de la parcelle 132 et entretenu par eux. Il ne dessert aucune autre propriété privée.

Madame Véronique MULLER a déclaré être intéressée par l'acquisition du terrain d'emprise publique situé autour de son bâtiment annexe.

Le procès-verbal d'arpentage numéro 460T du 02 novembre 2022 a permis de détacher le domaine public situé autour du bâtiment et de circonscrire l'assise du terrain considéré. La division foncière a également été établie dans le but de rendre la limite parcellaire entre les propriétés plus linéaire.

Le Commissaire Enquêteur  
André CHARNIER

Commune : RUSS

Section : 2

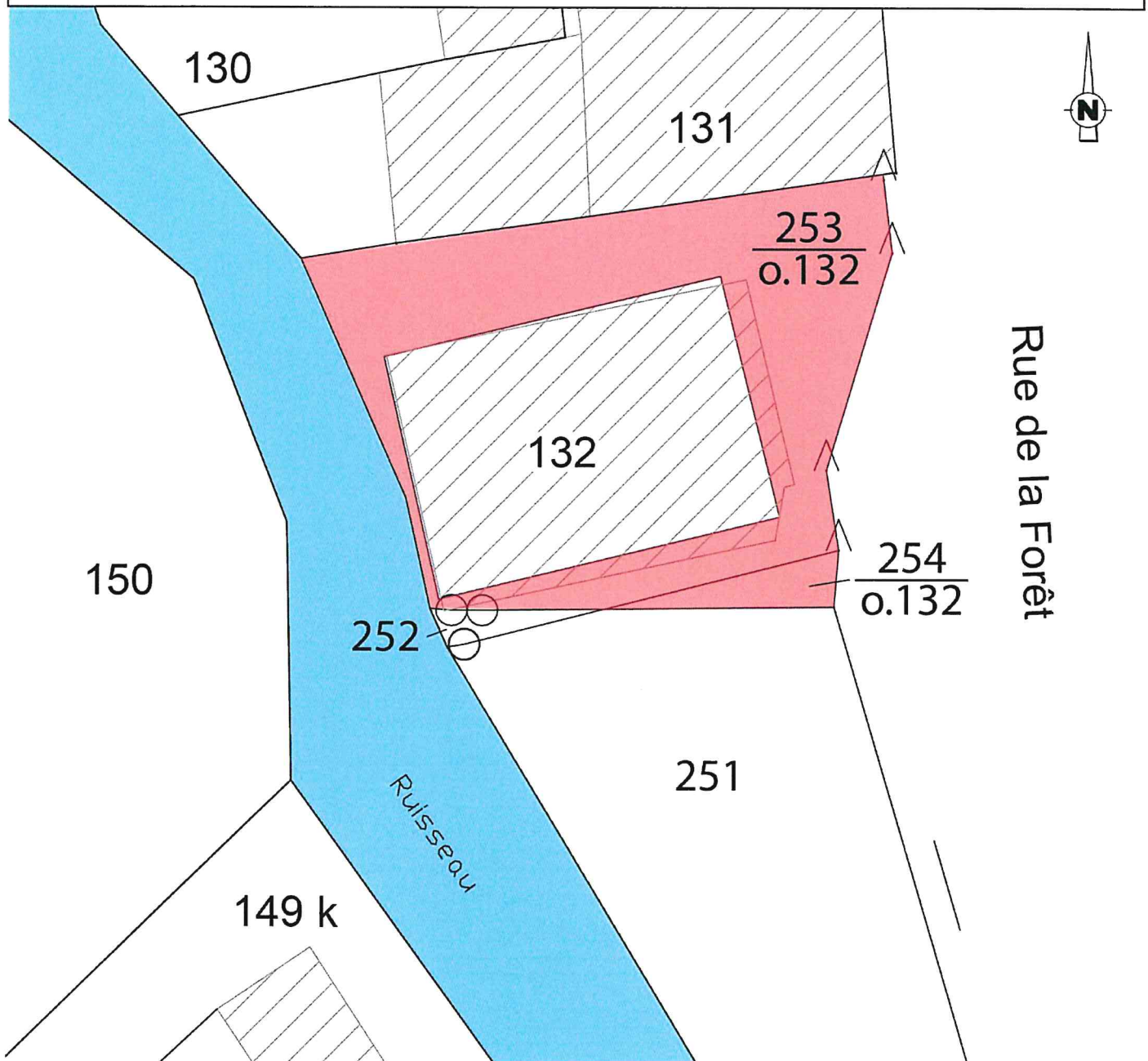
Rue de la Forêt

0 1 2 m



1/100

Source du fond de plan : www.cadastre.gouv.fr



Les parcelles 253/o.132 et 254/o.132 appartiennent au domaine public.

Les parcelles 251 et 252 résultent de la division foncière de la parcelle 133 appartenant au domaine privé de la Commune de Russ.

Madame Véronique MULLER a déclaré être intéressée par l'acquisition des parcelles 253/o.132 et 252. La parcelle 252 appartenant au domaine privé de la commune, celle-ci ne fera pas l'objet de la procédure de déclassement.

Le Commissaire Enquêteur  
André CHARLIER



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
BAS RHIN

Commune :  
RUSS

Section : 2  
Feuille : 000 2 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 08/06/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
POLE TOPOGRAPHIQUE ET DE  
GESTION CADASTRALE  
SELESTAT 5, RUE DE LA PAIX 67606  
67606 SELESTAT Cedex  
tél. 03.88.58.90.93 -fax  
pigc.bas-rhin@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

